

## REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU 19 MARS 2021

\*\*\*\*\*

Le Vendredi 19 MARS 2021 à 17 heures 30', Salle Polyvalente, Complexe Maurice Bion, Rue Arnaud à SAINTE FLORINE, s'est réuni le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE sous la Présidence de Monsieur RAVEL Pierre, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Compte de Gestion 2020 du Trésorier,
- Compte Administratif de 2020,
- Affectation du Résultat,
- Budget Primitif 2021,
- Questions diverses.

Assistaient à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. et Monsieur BOUDON Alain par délégation pour la Commune de DAUZAT SUR VODABLE. Etait excusé l'U.F.C. QUE CHOISIR d'ISSOIRE.

### Etaiet Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BRIAT Alain (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), BESSEYRE Nathalie (FRUGIERES LE PIN), ALEZARD Jean-Michel (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), TEILHOL Michel (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), CHASSAIN Pierre (LEOTOING), BOUCHE Laëtitia (LORLANGES), BONNATERRE Sébastien (SAINT ILPIZE), SERRE Nicolas (SAINT JUST PRES BRIOUDE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUDE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), TESTUD Arnaud (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), GARNIER Michel (CHAVANCIAC LAFAYETTE), BUMB Aloïs (CHILHAC), RAGEADE Stéphane (CRONCE), COURET Guillaume (FERRUSSAC), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MARCET Jean-Michel (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), BON Bernard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : RABY Sylvie (ANTOINGT), PELISSIER Patrick (APCHAT), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), ROUVET Françoise (BANSAT), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), FAURE Thierry (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), MARCHAT Sébastien (COLLANGES), GAUCHET Alain (COUDES), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BAGUR Cyrille (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), MARTEL Christophe (LE BREUIL SUR COUZE), DIRAND Lionel (LE BROU), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), BARBAT Corinne (MAREUGHEOL), DRUON Pascal (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), PAPIN Régis (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), LAURENT Bruno (ORBEIL), PROUHEZE Jérôme (PARENT), BARBECOT Stéphanie (PESLIERES), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), CHOSSIÈRE Michel (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), PAULMIER René (SAINT GERVAZY), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), VIGIER Martine (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON), BERTINELLI Pascal (VALZ SOUS CHATEAUNEUF), BLENNER Jacques (VARENNES SUR USSON), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), NERON Gilles (BUSSEOL), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), COL Alexandre (PIGNOLS), GRANGIER Régis (SALLEDES), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo : **AUZON COMMUNAUTE** : MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES) - **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : NEYRIAL Clément (BRIOUDE), HALFON André (TORSIAC) - **RIVES DU HAUT ALLIER** : BOMPARD Roland (CERZAT), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FRAISSE Raymond (MAZERAT AUROUZE), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES) - **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : TRILLEAUD Franck (ESTEIL), SAUX Jonathan (LES PRADEAUX), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES).

Le quorum étant atteint, Monsieur RAVEL Pierre, Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, ouvre la séance et propose au Comité Syndical d'ajouter à l'ordre du jour les admissions en non-valeur.

## **I – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU TRESORIER – COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 laisse apparaître un solde de + 436.048,95 €. Les dépenses restent inférieures de 458.866,81 € aux prévisions.

Nos recettes, avec une reprise de provision de 330.000,00 € sont supérieures aux prévisions de 1.060.730,53 €.

Avec un excédent de l'exercice antérieur de 1.083.548,39 €, l'excédent global de Fonctionnement à reporter sur 2021 sera de 1.519.597,34 €.

L'Investissement prévu n'a pas été complètement réalisé. En effet, d'une part des retards de livraison de véhicules et d'autre part les travaux de Cohade qui n'ont pas débuté en 2020 expliquent cette différence.

Le solde de la section Investissement est de 210.251,01 €. Avec un report antérieur d'un montant de 1.017.591,43 €, l'excédent total qui sera repris en Recettes d'Investissement pour 2021 est de 1.227.842,44 €.

## **II – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

### **1°) Compte de Gestion 2020**

Le Président propose de passer au vote du Compte de Gestion.

Après délibération, le Compte de Gestion 2020 du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

### **2°) Compte Administratif 2020**

Le Vice-Président propose de passer au vote du Compte Administratif.

Après délibération, le Compte Administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **III – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Président propose d'affecter le Résultat de l'exercice 2020 pour la construction du Budget Primitif 2021.

Cette proposition est approuvée par la majorité des Membres présents moins une abstention.

## **IV - BUDGET PREVISIONNEL 2021**

Le Budget Primitif 2021 est conforme aux Orientations Budgétaires avec une augmentation de la T.E.O.M.

En effet, il est marqué par une incertitude au niveau des recettes de matériaux, des recettes des éco-organismes, mais également par la hausse des coûts de traitement et de T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) payés à la tonne.

En Investissement, le montant total prévu est de 4.464.342,44 €. A noter qu'il est prévu l'achat d'une benne de collecte gravitaire pour les ordures ménagères et le tri, ainsi que l'achat d'un camion grue pour la collecte du verre, l'ensemble pour un montant de 662.000,00 €. Sont également prévus trois bennes traditionnelles de 19 tonnes, deux châssis de 16 tonnes et un camion à hayon pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), l'ensemble pour 776.000,00 €. L'achat de deux porteurs 6 x 2 pour effectuer du transport est également programmé pour un montant de 286.000,00 €.

Le Comité Syndical valide également l'achat de deux véhicules légers dont un électrique, d'un fourgon de livraison de bacs, de bennes de déchetteries, de containers et de colonnes pour un montant de 362.842,44 €.

Concernant les travaux de Cohade, il a été inscrit la somme de 1.525.000,00 € pour les travaux prévus dans l'année. Le Comité Syndical valide l'opération et autorise le démarrage et les démarches nécessaires à la réalisation des travaux. Le projet de création de déchetterie à Paulhaguet pour un montant de 680.000,00 € est également prévu.

Le Président fait état d'échange de courriers avec la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier concernant ce projet de déchetterie.

## **V – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES ET ETEINTES**

Le Président expose au Comité Syndical que le Receveur sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes pour les montants suivants :

- Créances irrécouvrables : 181,20 € H.T.,
- Créances éteintes : 127,27 € H.T.

Le Président précise que ces dépenses seront inscrites aux comptes 6541 et 6542.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables et éteintes.

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

### **1°) Extension des consignes de Tri**

Le Président rappelle que, depuis que la collecte sélective existe, notre objectif a été de faire progresser le recyclage. Malgré tout, jusqu'à présent, seuls les flacons et bouteilles en plastique, les emballages métalliques, le papier et carton pouvaient être déposés dans le bac de tri.

A compter du 1<sup>er</sup> Mai 2021, les usagers pourront déposer tous les emballages sans exception dans leur bac.

Il est précisé que nos emballages sont de plus en plus nombreux et que tous les acteurs de la filière ont travaillé ensemble pour développer des méthodes permettant de trier et recycler davantage.

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une campagne de communication aura lieu avec, en particulier, un courrier adressé à chaque foyer pour expliquer cette modification des consignes.

Ce courrier sera accompagné d'un **Mémo Tri** permettant de visualiser les emballages concernés.

Le Président a proposé à l'Assemblée de regarder un film d'animation de quelques minutes sur ce sujet. A la fin de la projection, certains Elus ont souhaité que ce support soit mis à disposition des Mairies. Il est donc possible sur simple demande de l'obtenir.

Avec la mise en place du compostage et l'extension des consignes de tri, la question du maintien des fréquences de collecte des ordures ménagères a été posée.

Le Président a précisé à ce sujet qu'une réflexion est engagée au niveau des services du S.I.C.T.O.M. et qu'il faudra en rediscuter.

## **2°) Mise en place des composteurs et accompagnement**

Le Président a rappelé la nécessité de poursuivre la mise en place des composteurs. Il a également précisé que le S.I.C.T.O.M. accompagne les Communes dans cette démarche et qu'elles n'hésitent pas à prendre contact avec les Services du S.I.C.T.O.M. pour bénéficier d'une expertise.

Il est rappelé également qu'en complément du compostage, une réflexion est conduite sur le développement de plateformes communales de broyage des végétaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.